

CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL

@ REMOTE CONNECTOR NX

Avec MPS Monitor de MPS Monitor S.r.l.

© 2013 Ricoh Company Ltd. Tous droits réservés.

ATTENTION : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT (le « Contrat ») AVANT D'INSTALLER OU D'EXPLOITER LE LOGICIEL INDIQUE CI-AVANT (le « Logiciel »). Votre utilisation des modules MPS Monitor est régie par le présent contrat.

Le présent Contrat est un accord juridique entre vous (le « **Licencié** » ou « **vous** ») et Ricoh Company, Ltd et/ou ses « **Filiales** » (définies ci-après) (soit collectivement « **Ricoh** »). Ricoh est disposé à accorder la licence d'utilisation du Logiciel, avec les supports connexes et une documentation imprimée ou électronique le cas échéant (la « **Documentation** »), à la stricte condition que vous acceptiez l'intégralité des termes du présent Contrat. Aux fins du présent Contrat, « **Filiale** » signifie une entité qui, de temps à autre pendant la durée du présent Contrat, Contrôle, est Contrôlée par ou est sous le Contrôle conjoint avec Ricoh Company, Ltd. « **Contrôler** » signifie le pouvoir direct ou indirect (par détention de titres, d'actions, droits de vote, contrats ou autres) de désigner et/ou révoquer la majorité des administrateurs du conseil d'administration de Ricoh ou de gérer la direction des affaires et la politique de Ricoh.

EN INSTALLANT OU EN EXPLOITANT LE LOGICIEL OU ENCORE EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « ACCEPTER » CI-DESSOUS, VOUS ACCEPTEZ L'ENSEMBLE DES TERMES DU PRESENT CONTRAT. VOUS DECLAREZ ET GARANTISSEZ QUE LA PERSONNE ACCEPTANT LE PRESENT CONTRAT EST DUMENT HABILITEE A LE FAIRE AU NOM ET POUR LE COMPTE DU LICENCIÉ.

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DU PRESENT CONTRAT, RICOH N'ACCEPTE PAS DE VOUS ACCORDER LA LICENCE DU LOGICIEL ET VOUS DEVREZ CESSER IMMEDIATEMENT DE POURSUIVRE SON UTILISATION OU SON INSTALLATION. DANS CE CAS, VOUS DEVREZ CESSER D'UTILISER LE LOGICIEL ET RETOURNER A RICOH LE SUPPORT SUR LEQUEL IL EST ENREGISTRE, AINSI QUE LE CAS ECHEANT, L'ENSEMBLE DE LA DOCUMENTATION.

PRECISIONS SUR LE PRODUIT : Le Logiciel @ Remote Connector assure la gestion automatique du fonctionnement de différents équipements de bureau (telles que des photocopieuses et des imprimantes) reliées à un réseau informatique. Le Logiciel collecte des données sur le fonctionnement de ces équipements en réseau et notamment, le nombre de copies, le niveau d'utilisation des consommables et/ou des codes d'erreur ou de dysfonctionnement. En transmettant ces données à un serveur hors site géré par Ricoh, ce Logiciel permet de relever des compteurs à distance, de signaler des problèmes éventuels (ex. faible niveau d'encre) avec, en option, la possibilité de notifier votre prestataire de services et d'installer à distance des mises à jour. Ce système ne collecte pas et ne peut pas collecter des données sur le contenu de documents ou sur le type d'utilisateur ou le type de tâche. Le présent Contrat est uniquement une Licence d'utilisation du Logiciel. La fourniture d'un service de relevé de compteurs à distance et de prestations connexes d'installation, reconfiguration et assistance de niveau 1 font l'objet d'un contrat de services séparé entre vous et votre prestataire de services Ricoh et d'une facturation complémentaire pour ces prestations. Des versions ultérieures du Logiciel pourront présenter des fonctionnalités nouvelles et donner lieu au paiement de charges ou à une tarification spécifique.

VOTRE CONSENTEMENT EXPRES E LA COLLECTE ET DE LA TRANSMISSION DES DONNEES ANONYMES DE DIAGNOSTIC ET D'UTILISATION: AFIN DE PERMETTREA RICOH ET A SES PARTENAIRES AGREES DE VOUS APPORTER LEUR ASSISTANCE ET ASSURER LA MAINTENANCE DE VOS MACHINES, VOUS CONSENTEZ EXPRESSEMENT A QUE CE LOGICIEL COLLECTE ET TRANSMETTE DES DONNEES SUR VOS PHOTOCOPIEUSES, IMPRIMANTES ET SYSTEMES MULTIFONCTIONS A UN SERVEUR DE RICOH QUI PEUT ETRE LOCALISE DANS UN

PAYS AUTRE QUE CELUI OU VOS MACHINES SONT LOCALISEES. A TITRE D'EXEMPLES, PARMIS CES DONNEES PEUVENT FIGURER : (I) L'IDENTIFICATION D'UN PERIPHERIQUE DE SORTIE EN RESEAU (EX. MARQUE, MODELE ET NUMERO DE SERIE), (II) LES DONNEES D'UTILISATION, LE COMPTEUR ET DES DONNEES DE DIAGNOSTIC (EX. NOMBRE DE PAGES IMPRIMEES, CODES D'ERREUR, ETC.) ET (III) LA VERIFICATION DU RESPECT DES TERMES DE LA LICENCE. CE LOGICIEL NE PEUT COLLECTER ET NE COLLECTE PAS LE CONTENU DE DOCUMENTS OU DES DONNEES PERSONNELLES SUR DES UTILISATEURS. RICOH CONSERVE TOUS LES DROITS SUR CES DONNEES QUI RESTERONT SA PROPRIETE. CES DONNEES PEUVENT ETRE UTILISEES OU FOURNIES A DES TIERS AGREES PAR RICOH EN VUE DE LA MAINTENANCE DE VOS MACHINES ET EN VUE DE VOUS ASSURER UNE MEILLEURE PRESTATION. RICOH PEUT EGALEMENT UTILISER CES DONNEES POUR LES BESOINS DE SON ACTIVITE ET NOTAMMENT DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT PRODUITS, DE LA RECHERCHE ET DU MARKETING, ETANT PRECISE QUE LES DONNEES COLLECTEES SONT STRICTEMENT ANONYME ET NE PERMETTENT PAS DE VOUS IDENTIFIER PERSONNELLEMENT. BIEN QUE LE LOGICIEL SOIT DOTE DE DISPOSITIFS DE SECURITE RAISONNABLE, TOUT ACCES, TRANSMISSION OU STOCKAGE DE DONNEES SUR INTERNET EST REALISE « EN L'ETAT » AVEC TOUS LES RISQUES INHERENTS A CET USAGE. VOUS ETES SEUL RESPONSABLE DE LA SECURITE DE VOS RESEAUX ET DE VOS SYSTEMES.

1. Octroi et portée de la Licence.

1.1 Si vous acceptez les modalités du présent Contrat et sous réserve, le cas échéant, du paiement de la contrepartie financière, Ricoh vous octroie une licence limitée, non-exclusive, personnelle et non-cessible d'utilisation du Logiciel uniquement sous une forme lisible par ordinateur et de la Documentation (la « Licence »). En outre, cette Licence et votre utilisation du Logiciel sont expressément limitées au nombre, au volume, à la quantité et autres mesures d'utilisation précisés sur la commande, votre preuve d'achat ou autre confirmation fournie par Ricoh concernant votre acquisition du Logiciel (la « **Confirmation d'Utilisation Autorisée** »). En fonction du produit, les mesures d'utilisation peuvent porter sur le nombre autorisé d'utilisateurs, de postes, d'imprimantes multifonctions, de machines, d'ordinateurs individuels ou de serveurs ou sur d'autres types de critères. Sauf mention contraire dans la Documentation, le présent Contrat régit toute version, révision, mise à jour ou amélioration du Logiciel. Sauf en cas de résiliation conformément aux termes du Contrat ou aux termes prévus dans la Confirmation d'Utilisation Autorisée, la durée de la Licence est illimitée.

1.2 Vous acceptez d'utiliser le Logiciel conformément aux termes du présent Contrat et aux termes additionnels prévus dans la Confirmation d'Utilisation Autorisée.

1.3 Sous réserve des termes de la Confirmation d'Utilisation Autorisée, vous êtes autorisés à : (a) installer, charger, exécuter, faire fonctionner, effectuer, afficher et utiliser le Logiciel pour les besoins internes de votre activité uniquement ; (b) effectuer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins de sauvegarde uniquement, si les activités autorisées à la clause 1.1 l'exigent et (c) utiliser toute Documentation à l'appui de l'utilisation autorisée à la clause 1.1 et en faire un nombre de copies justifié pour son usage légitime.

2. Obligations du Licencié / Restrictions d'utilisation.

2.1 Sauf disposition contraire prévue au présent Contrat ou disposition législative impérative, vous vous engagez à respecter strictement les obligations et restrictions suivantes :

- (a) ne pas copier le Logiciel ou la Documentation, sauf en cas de copie autorisée pour les besoins normaux de l'utilisation du Logiciel ou pour les besoins d'une sauvegarde ou aux fins de sécurité opérationnelle ;
- (b) ne pas créer d'œuvres dérivées du Logiciel ni adapter, réformer, traduire, modifier ou apporter des modifications à tout ou partie du Logiciel ni permettre son incorporation ou

association à d'autres programmes ;

- (c) ne pas décompiler, démonter ou décoder ou reconstituer la logique de tout ou partie du Logiciel, sauf si cela est expressément requis par les termes d'une licence de logiciel libre (« open source ») ou les dispositions légales d'ordre public ;
- (d) ne pas louer, donner à bail, accorder en sous-licence, prêter ou céder le Logiciel et la Documentation à un tiers ou autoriser un tiers à utiliser le Logiciel sans l'accord préalable par écrit de Ricoh ;
- (e) ne pas distribuer, héberger à titre de service ou mettre en ligne ou à disposition en temps partagé, au bénéfice de tiers (avec ou sans contrepartie financière) tout ou partie du Logiciel ;
- (f) garder en sécurité toutes copies autorisées du Logiciel et tenir un registre précis et actualisé du nombre de toutes les copies du Logiciel et de leur localisation ;
- (g) surveiller et contrôler l'utilisation du Logiciel et s'assurer que vos salariés l'utilisent conformément aux termes du présent Contrat ;
- (h) inclure la mention du copyright de Ricoh sur toutes les copies intégrales ou partielles du Logiciel sous toute forme que ce soit ; et
- (i) ne pas fournir ou mettre à disposition tout ou partie du Logiciel sous toute forme que ce soit (et notamment des listes de programmes, des listes des programmes en code source ou en code objet, codes source ou codes objets) à une personne tierce à votre personnel sans l'accord préalable par écrit de Ricoh.

2.2 Après notification d'un préavis raisonnable, vous devez permettre à Ricoh et/ou à ses représentants de pouvoir procéder à un audit et d'avoir accès à vos locaux à toute heure raisonnable et au matériel informatique où le Logiciel et la Documentation sont stockés ou utilisés ainsi qu'à tous les registres et documents conservés conformément au présent Contrat, et ce en vue de vérifier le respect des termes du présent Contrat.

3. Assistance et Maintenance.

3.1 Tant que Ricoh met à disposition la version du Logiciel que vous utilisez, cette Licence inclut les mises à jour, la correction des erreurs et les versions de maintenance d'ordre secondaire que Ricoh, à son seul gré, est susceptible de mettre à disposition. En cas de problèmes lors de l'installation ou de l'utilisation du Logiciel, prenez contact avec votre fournisseur . Cette Licence n'inclut pas de service d'assistance (hotline), de service technique, ni la mise à disposition de nouvelles versions, ou de mises à jour considérées par le fabricant comme des améliorations du Logiciel qui, donneraient lieu, le cas échéant, au paiement d'une somme complémentaire.

3.2 Afin de fournir des informations sur les compteurs et autres dispositifs matériels non fabriqués par Ricoh, le logiciel contient des modules MPS Monitor développés par eCommerce Industries, Inc. Ricoh n'est pas responsable de l'exactitude des relevés de compteurs ou des autres données générées par les modules MPS Monitor. Le titulaire de la licence est responsable de la distribution ou de l'installation de l'agent MPS Monitor ou du point final sur tout ordinateur personnel qui contrôle un dispositif matériel destiné à être surveillé par le logiciel. En cas de problème avec les modules MPS Monitor, Ricoh fera des efforts commerciaux raisonnables pour coordonner la résolution avec le fabricant.

4. Garantie.

4.1 Ricoh garantit que le support sur lequel le Logiciel est enregistré, le cas échéant, (le « **Support** »), ne présentera aucun défaut de fabrication à condition d'être utilisé conformément au présent Contrat, pendant une période de six (6) mois à compter de la date de livraison du Support (telle que mentionnée dans la Confirmation d'Utilisation Autorisée), sauf durée plus longue requise par une disposition législative d'ordre public. Cette garantie limitée est exclue dans les cas où le problème rencontré provient d'un accident, d'un usage abusif ou d'une mauvaise utilisation ou installation du Support. En outre, cette garantie ne couvre que le premier utilisateur du Logiciel.

4.2 Pendant la période de garantie de six mois mentionnée à la Clause 4.1 Ricoh garantit que le Logiciel, s'il est installé sur le matériel et/ou système d'exploitation pour lequel il est conçu, fonctionnera pour l'essentiel conformément à la Documentation. Les « Programmes de Tiers » (définis ci-après) sont exclus de cette garantie limitée. En outre, toute modification, dommage ou usage abusif du Logiciel ou encore son utilisation avec un logiciel, un matériel, des systèmes d'exploitation ou des configurations autres que ceux pour lequel il a été conçu sont exclus de cette garantie.

4.3 En cas de mise en œuvre de la garantie dans les conditions mentionnées à la Clause 4.1 ou 4.2, vous devrez en aviser Ricoh par écrit dès que possible. Ricoh disposera d'un délai raisonnable pour régler le problème et (si besoin est) vous fournir une version corrigée du Support ou du Logiciel (le cas échéant), sans facturation de frais supplémentaires. Si Ricoh est dans l'impossibilité de régler le problème dans un délai raisonnable ou estime que la résolution du problème ne peut être réalisée par des moyens raisonnables, Ricoh pourra décider, à son gré, de reprendre le Logiciel et la Documentation et de vous rembourser les sommes versées au titre de la Licence d'utilisation du Logiciel. Si Ricoh opte pour cette solution, il s'agira alors du seul recours dont vous disposerez en cas de mise en œuvre de la garantie et Ricoh sera libéré de toute autre responsabilité ou obligation à cet égard.

4.4 Vous reconnaissez que le Logiciel n'a pas été développé ou mis au point en vue de satisfaire ou répondre à vos besoins ou exigences particulières et qu'il vous incombe donc de vérifier que les caractéristiques et fonctionnalités du Logiciel décrites dans la Documentation correspondent et satisfont à vos besoins particuliers.

4.5 Le présent Contrat contient l'intégralité des obligations et engagements de Ricoh concernant la fourniture du Logiciel et de la Documentation. **A L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITEE PREVUE DANS CE CONTRAT ET SOUS RESERVE DE TOUTE GARANTIE LEGALE QUI NE PEUT ETRE EXCLUE, VOUS RECONNAISSEZ QUE LE LOGICIEL, LES SERVICES, L'ASSISTANCE ET TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE VOUS SONT FOURNIS EN VERTU DU PRESENT CONTRAT « EN L'ETAT », SANS AUCUNE GARANTIE QUE CE SOIT. RICOH EXCLUT EXPRESSEMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION, DECLARATION OU AUTRE OBLIGATION (EXPRESSE OU TACITE) DONT NOTAMMENT DES ENGAGEMENTS TACITES DE QUALITE SUFFISANTE, DE QUALITE MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-CONTREFACON. VOUS ETES ENTIEREMENT RESPONSABLE DU CHOIX DU LOGICIEL EN VUE D'OBTENIR LES RESULTATS SOUHAITES. RICOH NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL REpondra A VOS BESOINS ET EXIGENCES, QUE SON FONCTIONNEMENT NE SERA PAS INTERROMPU, QU'IL SERA SECURISE ET SANS ERREUR OU QUE TOUTES LES ERREURS OU DEFAUTS SERONT CORRIGES. EN FONCTION DU DROIT APPLICABLE TEL QUE DEFINI DANS LA CLAUSE 11.3, TOUT OU PARTIE DES RESTRICTIONS OU EXCLUSIONS DE GARANTIE DE LA PRESENCE CLAUSE EST SUSCEPTIBLE DE NE PAS S'APPLIQUER.**

5. Responsabilité.

5.1 **SAUF DISPOSITION LEGALE D'ORDRE PUBLIC ET SOUS RESERVE DE LA CLAUSE 5.4, RICOH, SES FILIALES OU BAILLEURS DE LICENCE OU ENCORE LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, SALARIES, REPRESENTANTS OU AGENTS (COLLECTIVEMENT LES « PARTIES RICOH ») NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS (QUE CE SOIT POUR UN MANQUEMENT CONTRACTUEL, UNE NEGLIGENCE OU POUR TOUT AUTRE MOTIF) EN CAS DE : (A) PERTE DE BENEFICES, DE VENTES, D'AFFAIRES, D'ECONOMIES OU DE PROFITS ANTICIPES ; (B) PERTE DE CLIENTELE ; (C) PERTE, DETERIORATION OU**

MODIFICATION DE DONNEES ; (D) PERTE DE MATERIEL OU PERTE DE JOUISSANCE DE MATERIEL, DE LOGICIEL OU DE DONNEES OU (E) PREJUDICES OU DOMMAGES-INTERETS INDIRECTS, IMMATERIELS, ET AUTRES PERTES OU DOMMAGES-INTERETS D'ORDRE PUNITIF OU SPECIFIQUES.

5.2 EN OUTRE, SAUF DISPOSITION LEGALE D'ORDRE PUBLIC, LA RESPONSABILITE GLOBALE TOTALE DES PARTIES RICOH EN VERTU DU PRESENT CONTRAT ET EN RAPPORT AVEC LE LOGICIEL ET LA PRESTATION DE RICOH DANS LE CADRE DU PRESENT ACCORD (QUE LA RESPONSABILITE PROVIENNE D'UN MANQUEMENT CONTRACTUEL, NEGLIGENCE OU POUR TOUT AUTRE MOTIF) SERA LIMITEE AU PLUS ELEVE DES DEUX MONTANTS SUIVANTS, LE TOTAL DES SOMMES PAYEES ET PAYABLES PAR VOUS POUR UTILISER LE LOGICIEL OU 100\$US.

5.3 NONOBTANT CE QUI PRECEDE, LA RESPONSABILITE DES PARTIES RICOH EN CAS DE : (A) DECES OU DOMMAGE CORPOREL DU A UNE FAUTE DES PARTIES RICOH OU DE LEURS AGENTS OU SALARIES ; (B) UNE DECLARATION ERRONEE OU (C) TOUTE AUTRE RESPONSABILITE QUI NE PEUT ETRE EXCLUE OU LIMITEE PAR UNE DISPOSITION LEGALE D'ORDRE PUBLIC; N'EST PAS EXCLUE NI LIMITEE PAR LE PRESENT CONTRAT, MEME SI UNE AUTRE DISPOSITION DU PRESENT CONTRAT POURRAIT LE SUGGERER.

5.4 EN FONCTION DU DROIT APPLICABLE (TEL QUE DEFINI DANS LA CLAUSE 11.3) DONT CERTAINES DISPOSITIONS PEUVENT ETRE D'ORDRE PUBLIC, TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE DE LA PRESENCE CLAUSE SONT SUSCEPTIBLES DE NE PAS S'APPLIQUER.

6. Droits de propriété intellectuelle.

6.1 Vous reconnaissez que le Logiciel et la Documentation ainsi que tous les droits mondiaux de propriété intellectuelle qui y sont attachés, sont la propriété exclusive de Ricoh ou de ses bailleurs de licence .Les droits dans le Logiciel et la Documentation vous sont concédés uniquement sous licence (et non vendus) et que vous ne disposez d'aucun droit sur le Logiciel, la Documentation ou tout ce que nous vous fournissons en vertu du présent Contrat, autre qu'une licence d'utilisation limitée prévue par les dispositions du présent Contrat. Par ailleurs, le présent Contrat n'accorde aucun droit ou titre de propriété dans une marque de fabrique, de commerce ou de service de Ricoh. Sans limiter la portée de ce qui précède, Ricoh et/ou ses bailleurs de licence gardent tout droit, titre de propriété ou droits de propriété intellectuelle relatifs notamment à : (a) tout code de logiciel (source et objet), fonctionnalité, technologie, architecture système ou réseau et interfaces utilisateurs ainsi que toutes modifications s'y rapportant ; (b) tous secrets d'affaires, idées, inventions, brevets, copyrights et autres droits de propriété intellectuelle liés au Logiciel ; (c) tous commentaires, évaluations, idées et suggestions de votre part concernant le Logiciel, incorporés ou non dans des versions ultérieures et (d) toutes modifications ou œuvres dérivées développés ou mises au point à partir des droits de propriété intellectuelle de Ricoh ou de ses bailleurs de licence. Vous acceptez de respecter, protéger et assurer la stricte confidentialité des droits de propriété intellectuelle de Ricoh et de ses bailleurs de licence.

7. Résiliation.

7.1 Si la Confirmation d'Utilisation Autorisée prévoit explicitement une Licence à durée déterminée, la Licence est résiliée au terme de cette échéance, sauf accord de reconduction par écrit entre les parties.

7.2 Sous réserve des dispositions de la Clause 7.1, la durée de cette Licence est indéterminée et reste en vigueur jusqu'à sa résiliation. Le présent Contrat pourra être résilié immédiatement de plein droit, par Ricoh sur notification écrite, en cas de non-paiement des sommes précisées sur votre Confirmation d'Utilisation Autorisée ou de manquement aux dispositions du présent Contrat.

7.3 En cas d'expiration (le cas échéant) ou de résiliation du présent Contrat, vous devrez

immédiatement cesser d'utiliser le Logiciel et la Documentation, et vous devrez, au choix de Ricoh, supprimer, détruire ou renvoyer le Logiciel et toutes ses copies et confirmer auprès de Ricoh les actions réalisées. Toute disposition du présent Contrat qui, de par sa nature, a vocation à être maintenue postérieurement au terme du Contrat restera en vigueur après expiration ou résiliation du Contrat.

8. Droits réservés du Gouvernement des Etats-Unis.

8.1 Dans le cas où vous acceptez la licence du Logiciel et de sa Documentation au nom et pour le compte du Gouvernement des Etats-Unis, conformément aux dispositions 48 CFR 227.7201 à 227.7202-4 (s'agissant du Ministère de la Défense (« *Department of Defense* » ou « *DoD* ») et aux dispositions 48 CFR 2.101 et 12.212 (s'agissant des services autres que le DoD), cette licence relève de la catégorie de « Logiciel Informatique Commercial » et de « Documentation de Logiciel Informatique Commercial » et celle-ci est octroyée aux utilisateurs du Gouvernement des Etats-Unis (i) uniquement à titre commercial et (ii) avec les mêmes droits que ceux accordés à tous les autres utilisateurs conformément aux dispositions des présentes.

9. Informations et Données Personnelles.

9.1 Sauf disposition légale contraire d'ordre public, vous acceptez que Ricoh enregistre et utilise les informations vous concernant, en particulier vos coordonnées, incluant vos noms, numéros de téléphone, adresses email (« Données Personnelles »). Ces informations seront traitées et utilisées, dans tous les pays où notre société est présente, pour les besoins de notre activité commerciale et pourront être fournies à des prestataires, revendeurs ou distributeurs agréés et agents de Ricoh pour les besoins de leurs activités commerciales, et notamment en vue de communiquer avec vous (par exemple, traitement de commandes, prestations de services, promotions et études de marché). Vous consentez expressément à ce que vos Données Personnelles soient hébergées sur des serveurs situés ou non dans votre pays et vous acceptez que vos Données Personnelles soient stockées et traitées dans ce même pays (ainsi les serveurs peuvent être situés hors de l'Espace Economique Européen (« EEE »), même si vous êtes implanté dans l'EEE). Sous réserve de la conclusion d'accords de confidentialité, Ricoh peut transmettre vos Données Personnelles à des prestataires tiers, pour les besoins du Contrat, en particulier en vue de la gestion et l'exécution des commandes, le traitement des cartes de crédit, ou les services marketing ou d'autres services fournis aux clients. Vous acceptez qu'en cas d'une restructuration ou de fusion-acquisition de Ricoh, Ricoh pourra transférer ces Données Personnelles à une entité tierce.

10. Programmes de Tiers.

10.1 Le Logiciel peut contenir des programmes, codes ou logithèques appartenant à des tiers et/ou sous licence conformément à une ou plusieurs licences à code source libre ou « open source » (les « Programmes de Tiers »). Vous pouvez utiliser ces Programmes de Tiers uniquement tels qu'ils sont incorporés ou contenus dans le Logiciel, à condition de respecter les droits de propriété intellectuelle de ces Tiers qui resteront seuls titulaires de ces droits. Dans le cas où les dispositions du contrat de licence ou modalités d'utilisation de ces Programmes de Tiers (les « Licences de Tiers ») sont disponibles au moment de leur installation, ou contenues dans les fichiers de texte ou « *readme* » ou autre support de téléchargement ou d'installation que Ricoh fournit avec le Logiciel, votre utilisation des Programmes de Tiers sera soumise à ces Licences de Tiers que vous devrez accepter et respecter. Sauf disposition contraire contenue dans une Licence de Tiers, toutes les obligations et restrictions contenues dans le présent Contrat s'appliquent à votre utilisation de tous les Programmes de Tiers.

10.2 Sauf disposition légale contraire d'ordre public ou dérogation expresse contenue dans une Licence de Tiers, l'interdiction prévue à la Clause 2.1 du Contrat concernant l'ingénierie inverse ou la décompilation ne sera pas applicable, mais uniquement en ce qui concerne le Programme de Tiers, et aux seules fins autorisées par les termes de la Licence de Tiers, et ce à condition que cette utilisation n'aboutisse pas à enfreindre d'autres interdictions ou restrictions liées au Logiciel, et notamment cette utilisation du Programme de Tiers ne devra pas aboutir à créer un logiciel similaire ou concurrent au Logiciel. Sauf dérogation expresse prévue dans le présent Contrat ou fournie par Ricoh, il vous est

strictement interdit d'accéder au Logiciel sous forme de code source, en codage déverrouillé ou autrement sous une forme lisible par l'homme avec ou sans commentaires.

10.3 Nonobstant toute disposition contraire des présentes, tous les Programmes de Tiers sont fournis par Ricoh sans aucun support ou assistance, et « en l'état » et sans aucune garantie expresse ou tacite et le Licencié accepte d'assumer tous les risques liés à leur utilisation. EN AUCUN CAS, RICOH NE SERA TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES OU PERTES CAUSES PAR CES PROGRAMMES DE TIERS ET RICOH EXCLUT SPECIFIQUEMENT TOUTES GARANTIES EXPRESSES OU TACITES (DONT TOUTE GARANTIE DE NON-CONTREFAÇON) ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS PREJUDICE OU DOMMAGES SPECIFIQUES, DOMMAGES INDIRECTS, PREJUDICES CONSECUTIFS OU IMMATERIELS, AINSI QUE TOUS PREJUDICES LIES A UN MANQUE A GAGNER OU PERTES D'ECONOMIES, ET TOUT AUTRE PREJUDICE OU DOMMAGES CAUSES PAR DES PROGRAMMES DE TIERS.

11. Dispositions générales.

11.1 Ricoh peut transférer, céder, sous-traiter le présent Contrat ou toute partie des droits ou obligations en découlant, à tout moment pendant la durée du présent Contrat. Vous ne pouvez pas céder ou autrement transférer le présent Contrat ou la licence d'utilisation du Logiciel, sauf (i) à une filiale détenue à 100% ou (ii) à une filiale que vous Contrôlez ou sous votre Contrôle conjoint. En toute hypothèse, cette filiale accepte expressément d'assumer la responsabilité de toutes les obligations prévues dans le présent Contrat. Dans tous les cas de cession autorisée, le titulaire initial de la licence ne sera pas pour autant libéré de ses obligations en vertu des présentes.

11.2 Vous acceptez de respecter toutes les lois et réglementations applicables à l'import-export en vigueur dans le pays où le Logiciel a été obtenu et où il est utilisé. Sans limiter la portée de ce qui précède, concernant l'utilisation du Logiciel, vous devrez vous conformer à toutes les lois et réglementations sur l'exportation applicables à des produits en provenance des Etats-Unis, en particulier celles interdisant l'exportation ou la réexportation du Logiciel (a) dans des pays mis sous embargo par les Etats-Unis, (b) à toute personne répertoriée sur la liste des ressortissants spécialement désignés du ministère américain des Finances (la « *Specially Designated Nationals List* ») ou sur la liste des personnes physiques ou morales refusées du ministère américain du Commerce (la « *Denied Person's List or Entity List* »). En utilisant le Logiciel, vous déclarez et certifiez que vous n'êtes pas implanté dans un tel pays ou répertorié sur une telle liste. Vous acceptez également que vous n'utiliserez pas le logiciel à des fins prohibées par les lois en vigueur aux Etats-Unis, en particulier toute utilisation en vue du développement, de l'étude, ou de la fabrication ou la production de missiles ou d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

11.3 La Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas au présent Contrat. Le droit applicable au présent Contrat et la juridiction compétente pour connaître des litiges le concernant dépendront du lieu où vous aurez acquis ou obtenu le Logiciel, à savoir :

- (a) si vous avez acquis ou obtenu le Logiciel en Amérique du Nord ou du Sud, le présent Contrat sera réputé avoir été conclu en vertu du droit de l'Etat de New York aux Etats-Unis, à l'exclusion des lois sur la loi applicable et les conflits de lois, et toute action ou demande à l'encontre de Ricoh ne pourra être faite ou mise en œuvre uniquement et exclusivement dans les tribunaux de l'Etat de New York,
- (b) si vous avez acquis ou obtenu le Logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, le présent Contrat sera réputé avoir été conclu en vertu du droit anglais, à l'exclusion des lois sur la loi applicable et conflits de lois, et toute action ou demande à l'encontre de Ricoh ne pourra être faite ou mise en œuvre à l'encontre de Ricoh pourra être faite ou mise en œuvre uniquement et exclusivement dans les tribunaux anglais, ou
- (c) si vous avez acquis le Logiciel dans des pays autres que ceux cités aux clauses (a) et

(b) ci-avant, le présent Contrat sera réputé avoir été conclu en vertu du droit japonais, à l'exclusion des lois sur la loi applicable et les conflits de lois, et toute action ou demande à l'encontre de Ricoh pourra être faite ou mise en œuvre uniquement et exclusivement dans les tribunaux de Tokyo au Japon.

Dans les limites autorisées par la loi applicable, les parties aux présentes renoncent à leur éventuel droit à un procès par un jury.

11.4 Si un tribunal décide qu'une disposition du présent Contrat est frappée de nullité, invalidée, inapplicable ou illégale, la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions n'en seront pas altérés, dans la mesure où les parties souhaitent que le présent Contrat soit pleinement exécuté dans les limites autorisées par la loi applicable. Sans limiter la portée de ce qui précède, si un tribunal compétent estime qu'une limitation ou exclusion de responsabilité au regard d'une demande ou action en justice en particulier, les parties conviennent que la disposition en question s'applique néanmoins dans toute la mesure autorisée par la loi applicable à toutes autres éventuelles demandes ou actions en justice.

11.5 Le fait pour Ricoh de ne pas exercer un droit ou un recours au titre du présent Contrat ne doit pas être considéré comme une renonciation à exercer ce droit ou ce recours ultérieurement.

11.6 Vous convenez que le présent Contrat et tout document qui y est expressément référencé (dont la Confirmation d'Utilisation Autorisée) représentent l'intégralité de l'accord entre vous et Ricoh en ce qui concerne le Logiciel et la Documentation et qu'ils remplacent et se substituent à toutes autres propositions ou accords préalables, écrits ou oraux, et autres communications entre vous et Ricoh eu égard au Logiciel et à la Documentation.

11.7 Toute modification au présent Contrat devra faire l'objet d'un avenant signé par les représentants dument autorisés des deux parties.

11.8 Ricoh décline toute responsabilité envers vous en cas de manquement à ce Contrat qui résulte de toutes circonstances indépendantes de sa volonté.

11.9 Si le Logiciel est fourni à des fins de démonstration, d'évaluation ou sur une autre base similaire « interdite à la revente », il vous est accordé une licence limitée et non-exclusive d'utilisation d'une copie du Logiciel en vertu des modalités du présent Contrat pour une durée de temps déterminée uniquement. EN UTILISANT LE LOGICIEL D'EVALUATION OU INTERDIT A LA REVENTE, VOUS ACCEPTEZ QUE VOTRE DROIT D'UTILISATION DU LOGICIEL CESSE AU TERME DE LA DUREE D'EVALUATION ET QUE VOUS NE SOYEZ ALORS PLUS EN DROIT DE L'UTILISER TANT QUE VOUS N'AUREZ PAS ACQUIS UNE LICENCE COMMERCIALE. LES COPIES INTERDITES A LA VENTE OU D'EVALUATION SONT FOURNIES SOUS LICENCE « EN L'ETAT », SANS AUCUNE GARANTIE QUE CE SOIT ET SANS ASSISTANCE NI MAINTENANCE.

11.10 Aucune disposition du présent Contrat ne peut être exécutée par une personne tierce non partie au Contrat, sauf pour ce qui concerne les bailleurs de licence et Filiales de Ricoh qui bénéficient expressément de l'ensemble des dispositions du présent Contrat et pourront exécuter toutes les dispositions du présent Contrat de la même manière que Ricoh.

11.11 En cas de conflit entre la version française du présent Contrat et la version dans d'autres langues, la version française fera foi, sauf disposition légale contraire d'ordre public.

11.12 Vous acceptez qu'une divulgation ou une utilisation non conforme ou non autorisée du Logiciel et de toute Documentation ou des droits de propriété intellectuelle de Ricoh ou encore un manquement à votre obligation de confidentialité portant atteinte au présent Contrat causerait à Ricoh un préjudice irréparable qu'aucun recours juridique ne pourrait réparer. Ricoh pourra donc solliciter des mesures d'urgence et exercer immédiatement un recours en injonction ou d'autres mesures conservatoires auprès d'un tribunal compétent eu égard à un manquement ou manquement présumé aux dispositions du

présent Contrat.

11.13 Aucune disposition dans le présent Contrat ne pourra affecter les droits dont pourrait bénéficier un consommateur en vertu d'une loi applicable d'ordre public.

11.14 Si un gouvernement ou une autorité impose un droit, un impôt (autre qu'un impôt sur le revenu), une taxe ou une redevance sur le présent Contrat ou sur la vente ou l'utilisation du Logiciel même qui n'est pas prévu sur la Confirmation d'Utilisation Autorisée, vous acceptez de le régler sur demande et sur présentation de la facture de Ricoh.

© 2013 Ricoh Company Ltd. Tous droits réservés.